## REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Doubs



Arrondissement de Pontarlier Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation : 30 novembre 2022

## OBJET

**CONVENTION CADRE** N°220148 DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE **CCAS-RESIDENCE** AUTONOMIE ET LE CENTRE DE GESTION-SERVICE INTERIM TERRITORIAL

Nombre de membres en exercice: 15 présents: 7 votants: 8

## **DECISION**

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 22.41

Séance du 10 décembre 2022

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS

Etaient présents: Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme VUILLEMIN, M

LAPOIRE, M MANZONI, Mme LE HIR, Mme GUILLEUX

Etaient absents: Mme LIME VIEILLE, M ARNAL, Mme CHABRIER, M KURT, M JAUMON, Mme CART-GRANDJEAN, M DUMONT, Mme GIRAUD

Secrétaire de séance : Sylvie LE HIR

Procurations de vote: M JAUMON / M LAPOIRE

Suite à la séance du 6 décembre 2022 durant laquelle le quorum n'a pas été atteint, les membres du conseil d'administration ont été reconvoqués le mardi 6 décembre 2022 par mail pour une nouvelle séance le 10 décembre 2022 à 9H00.

La Vice-présidente du CCAS expose au conseil d'administration que le centre de gestion du Doubs a créé un service intérim territorial, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service mis en place par le CDG, il convient signer une convention.

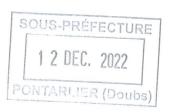
Après avoir pris connaissance dudit document. d'administration autorise la présidente ou son représentant à signer la convention.

> Fait et délibéré en séance Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS Sylvie LE HIR

VALDAHON

25800



Date d'affichage: 12/12/2022